Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 215

Rubrik: Fribourg

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FRIBOURG

Lassitude universitaire

Alors que les charges financières des cantons universitaires augmentent de plus en plus, les Universités cantonales elles-mêmes sont considérées par certains groupes de la population comme des fardeaux indésirables. C'est ainsi qu'à Bâle, ville liée plus qu'aucune autre à son Université, des citoyens ont lancé une initiative visant à remettre cet établissement à la Confédération. Beaucoup plus récemment, le député fribourgeois radical Henri Ballif proposait une mesure analogue : faire prendre en charge l'Université de Fribourg par la Confédération. Il se basait notamment sur le futur article 27bis de la Constitution qui prévoit d'accorder à la Confédération la compétence de « créer et reprendre entièrement ou en partie des établissements d'enseignement supérieur ».

Or aujourd'hui déjà, pour les facultés de médecine et de sciences naturelles, qui absorbent 50, et respectivement 20 % environ de toutes les dépenses universitaires cantonales, la Confédération envisage d'assumer l'entière responsabilité financière dans le cadre d'un statut de co-responsabilité. Pour les sciences morales, le système actuel de subventionnement serait maintenu.

Voyons plutôt quelques chiffres. Les dépenses universitaires nettes du canton de Fribourg par habitant ont passé de 11 francs en 1958 à 72 francs en 1969 et grèvent aujourd'hui le budget de l'Etat de quelque 15 millions de francs annuellement.

Or si la limite de ce que le canton peut supporter est maintenant atteinte, le développement de l'Université par contre doit se poursuivre. Comme le dit le deuxième rapport sur le développement des universités suisses, la Confédération devra donc augmenter son aide pour couvrir non seulement la moitié, mais même plus, des dépenses cantonales pour les universités. Ce faisant elle favorisera inévitablement la Suisse romande qui comprend quatre cantons universitaires sur cinq, alors que la Suisse allemande en compte quatre sur seize. Il reste que, sans oublier que la qualité de l'enseignement universitaire ne sera plus conciliable à l'avenir avec un cantonalisme étroit, l'université a stimulé la vie culturelle des cantons comme Vaud et Fribourg. Pourquoi donc cette lassitude fribourgeoise ?

Il faut d'abord rappeler que l'absence d'un centre culturel a été fortement ressenti dans le canton de Fribourg depuis la Réforme jusqu'à la fin du XIXe siècle; le « ghetto culturel » qui a marqué le catholicisme suisse de cette période en est la preuve manifeste. Alors que les cantons de Vaud et de Genève possédaient depuis longtemps déjà une Académie, ce n'est qu'en 1889 que l'Université de Fribourg a été fondée, pour permettre, selon ses fondateurs, le conseiller Python et le cardinal Mermillod, un affrontement de la Foi et de la Science. La haute école fribourgeoise a toujours entretenu des contacts étroits avec l'épiscopat suisse, l'Association populaire catholique suisse et divers autres organes catholiques, même si de nombreux professeurs étrangers ont été appelés à enseigner à Fribourg.

Crise d'identité

Or ce qui apparaît aujourd'hui de diverses manières, c'est une crise d'identité de l'Université de Fribourg. Les catholiques traditionnalistes qui se faisaient un devoir de conscience de soutenir l'institution universitaire catholique constatent qu'elle leur échappe : toute université est devenue un lieu privilégié où se manifestent les contradictions et les crises de la société post-industrielle. La leçon est difficile à comprendre à Fribourg. Pour les milieux radicaux proches de l'industrie et du commerce par contre, peu importe que les futurs cadres soient formés dans un établissement cantonal ou fédéral. Dans cette perspective, et conformément à une politique d'austérité largement proclamée, toute économie universitaire semble bonne à prendre. C'est oublier certainement qu'une « fédéralisation » de l'université qui interviendrait sous cet angle seul n'est rien de plus qu'une « fuite en avant ».

Genève: ils n'y vont pas avec le dos de la cuiller

Ainsi, le Parti socialiste monte comme prévu dans le train lancé avec succès par les Bâlois : celui de l'impôt sur la richesse, de l'alourdissement du barème appliqué aux revenus élevés. Après la fraude fiscale, contre laquelle toute lutte sérieuse a été abandonnée après l'échec et la mort du conseiller fédéral démo-chrétien Bourgknecht, la sous-imposition des gros contribuables, par rapport au reste de l'Europe, est une des plaies de la fiscalité suisse.

Le lancement de l'initiative genevoise est aussi le signe d'une évolution importante. L'imposition des gros revenus, des gros bénéfices était constamment freinée par une véritable sous-enchère entre cantons, chacun craignant des départs vers des cieux plus cléments. Le vote positif de Bâle, contre lequel le recours au Tribunal fédéral a, semble-t-il, peu de chances, inverse le mouvement et un certain nombre de Partis socialistes cantonaux envisagent la même opération.

Les Genevois n'y vont pas avec le dos de la cuiller : le supplément proposé va de 1 % pour la tranche de revenu débutant à Fr. 75 000.— (taux actuel 13,75 %) et plafonne à 6 % pour celle supérieure à Fr. 200 000.— (taux actuel 13,75 %).

On pourrait cependant regretter que la simplicité nécessaire d'une initiative populaire, ajoutée à la crainte de léser gravement certaines entreprises industrielles, ait abouti à l'abandon d'une augmentation parallèle de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Comparé au reste de la Suisse, le barème genevois est actuellement plus clément pour les personnes morales que pour les personnes physiques et cette différence de traitement s'accroissant risque d'inciter certains à transférer leur revenu d'une catégorie vers l'autre pour bénéficier d'un traitement plus indulgent.

Quoi qu'il en soit, l'initiative est une étape utile dans la réforme nécessaire de notre fiscalité.